



Ecole inclusive :
les propositions de la Conférence Nationale du Handicap
à contre-sens des besoins réels et concrets des élèves et de leur famille

En mai, la FCPE nationale a publié un communiqué de presse dénonçant mesures qui ont été présentées comme "destinées à garantir « L'école pour tous »", lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023. Ces mesures intègrent, entre autres, le plein pouvoir à l'Éducation Nationale en ce qui concerne la mise en place de dispositifs compensatoires du handicap. La MDPH serait sollicitée dans un second temps uniquement, sur décision de l'Éducation Nationale.

Un non-sens pour le pôle école inclusive de la FCPE 33 et ses partenaires, associations de représentation et défense des droits des personnes en situation de handicap.

A l'échelle girondine, cette posture attentiste ne peut s'entendre. Sur le terrain, les constats faits par les référentes école inclusive de la FCPE départementale sont alarmants.

Depuis septembre 2022, de nombreuses familles ont ainsi interpellé la FCPE pour obtenir une aide face à des problématiques multiples et complexes : manque de moyens humains, absence de remplacement des AESH en place, incapacité de l'Éducation Nationale à accueillir les enfants en attente d'une AESH. Les enseignants se retrouvent à nouveau mis en difficulté.

Les parents sont quant à eux épuisés face aux multiples démarches à entreprendre, à la longueur administrative qui pénalise l'équilibre de la vie de famille, la scolarité des enfants concernés et les dépenses financières liées au handicap, à la résistance de l'Éducation Nationale à mettre en place les PAI et PAP et indications d'adaptations prescrites par la MDPH dans le cadre des PPS.

Du côté de l'APAJH, partenaire historique de la FCPE, les chiffres concernant les jeunes en situation de polyhandicap accueillis à l'EEAP Archipel Aliénor sont sans appel : seulement 2 bénéficient d'une scolarité sur les 48. Ces enfants et adolescents sont majoritairement exclus du système scolaire.

L'APEDYS Nouvelle-Aquitaine s'inquiète également : comment imaginer que l'Éducation Nationale pourra répondre aux besoins des élèves dys sans formation ni moyens supplémentaires pour financer du matériel adapté et des aides humaines ?

La CNH signe-t-elle la fin des aides individualisées ? En effet la loi de 2005 s'est accompagnée de la croissance du nombre des ESH qui sont passés de 134 000 à 384 000 entre 2004 et 2020. Cette augmentation des dépenses publiques liée à une prise en charge des situations de handicap, très tardive mais qui était attendue depuis des décennies, inquiéterait-elle Bercy au point de vouloir en

réduire la voile ? Ce que craignent les associations et parents d'élèves, c'est la fin des aides individualisées au profit d'une gestion exclusivement financière de chaque situation particulière.

Comment dans un tel cadre faire confiance à l'État et à l'Éducation Nationale ? Comment faire entendre aux parents qu'il va encore falloir attendre trois ans avant qu'une aide soit réellement apportée à leur enfant ?

La conférence a conclu « rendez-vous dans trois ans pour un bilan ». Il va sans dire que la FCPE Gironde et son pôle école inclusive n'attendent pas pour agir. Elle se dresse d'ores et déjà aux côtés des parents pour exiger des réponses concrètes et des moyens financiers qui permettront réellement de répondre aux besoins particuliers de chaque situation.

En faveur des enfants et de leur avenir, c'est ce qui prime. Toujours !

Lexique

CNH : Conférence Nationale du Handicap, organisée le 26 avril 2023

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

MDPH : Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap

AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

EEPA : Etablissement et services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

APEDYS : Association d'adultes et de Parents d'Enfants DYSlexiques

ESH : Elève en Situation de Handicap

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

Contact FCPE de la Gironde

05 56 33 98 98 - fcpe33@fcpe33.fr

114 rue Saint Genès, 33000 BORDEAUX.